

DÉCISION DU MAIRE N° 08/26

MARCHÉ...n°02 du

Le Maire de la Commune de LONS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-22,

Vu l'article R.2122-8 du Code de la Commande publique :
Marché sans publicité ni mise en concurrence préalables .

Vu la délibération n° 18/08062020 en date du 08 juin 2020 par laquelle le conseil municipal l'a chargé, par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 susvisé,

Modalités de mise en concurrence : - Modalités de publicité : -
Considérant les besoins des 3 structures « petite enfance »,
Considérant que suite à l'analyse de la proposition de l'entreprise Celluloses de Brocéliande relative concernant « **la fourniture et livraison de couches pédiatriques pour les structures de la petite enfance** », il convient de valider l'offre reçue le 10 février 2026.

DÉCIDE

ARTICLE 1^{er} :

Le marché relatif à **la fourniture et livraison de couches pédiatriques pour les structures de la petite enfance** est attribué à l'entreprise Celluloses de Brocéliande, sous condition qu'elle remette les attestations et certificats prévus réglementairement.

Le marché se présente sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande.

Le montant maximum annuel des commandes est estimé à 7 000 € HT.

ARTICLE 2^{ème} :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau, soit par envoi sur papier de la requête ou sur place au Tribunal (Villa Noullobos – 50, Cours Lyautey – 64010 PAU Cedex), soit par le site : www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État, de sa publication et de sa notification.

ARTICLE 3^{ème} :

Publicité sera faite dans les formes requises pour les délibérations du conseil municipal.
Communication de la présente décision sera donnée au conseil municipal.

Une ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques, pour visa,
- La Société Cellulose de Brocéliande à Ploërmel pour notification.

FAIT A LONS, le 11 février 2026

Le Maire,
Nicolas PATRIARCHE

